

## Appel à candidatures pour un contrat doctoral

### I-SITE CAP 20-25 – Centre International de Recherche 4 «Disaster science and sustainable Development»

#### Sujet : « La procéduralisation du droit des catastrophes naturelles »

<b>Date limite de réponse</b>	31 août 2022
<b>Type de projet</b>	Bourse doctorale
<b>Durée</b>	3 ans
<b>Format de réponse</b>	Dossier de candidature
<b>Contact</b>	Christophe Testard – christophe.testard@uca.fr

#### Contexte :

Si les catastrophes naturelles font l'objet d'un encadrement et d'une réponse juridiques adaptés, une place centrale est aujourd'hui donnée en la matière aux procédures administratives : l'établissement de plans de prévention des risques, les divers dispositifs d'alerte, les procédures de participation du public en sont, parmi d'autres, les manifestations les plus visibles.

En tant que phénomène juridique, la procéduralisation du droit des catastrophes naturelles semble ainsi facilement perceptible : il suffit de parcourir, entre autres, le code de l'environnement ou le code de l'urbanisme pour se persuader de sa réalité. Les procédures se multiplient, se complètent et se perfectionnent au gré des évolutions de la connaissance sur les catastrophes naturelles mais aussi des technologies. Le développement de l'outil numérique est par exemple un profond facteur de mutation des procédures administratives.

A cet égard, la procéduralisation devra, en tant que phénomène, être analysée. Un état des lieux des procédures existantes devra être réalisé, à jour des réformes les plus récentes. De ce point de vue, une attention particulière devra être portée sur la distinction entre les procédures propres aux catastrophes naturelles et celles relevant d'autres législations mais qui ont tout de même vocation à prendre en compte ces catastrophes. La question de savoir s'il existe un droit propre aux catastrophes naturelles, en tant que corpus autonome, méritera d'être posée. Des propositions d'adaptation du droit des procédures aux spécificités des catastrophes naturelles devraient être formulées.

Le sujet de thèse proposé s'inscrit ainsi dans le cadre d'une **étude de droit public**, dès lors qu'il s'agit d'étudier les procédures relevant de ce droit et d'interroger la légitimité de cette réponse spécifique des pouvoirs publics.

Ce projet, financé par I-SITE CAP 20-25 [<https://cap2025.fr>], s'inscrit dans le cadre du Centre International de Recherche 4 « IRCD2 » portant sur les risques naturels catastrophiques et les vulnérabilités socioéconomiques [<https://cap2025.fr/recherche/challenges-scientifiques/risques-naturels-catastrophiques-et-vulnerabilite-socio-economique>].

La thèse sera dirigée par Christophe TESTARD, Professeur de droit public à l'Université Clermont Auvergne. Le doctorant sera rattaché à l'école doctorale des sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion de l'Université Clermont Auvergne et intégrera le Centre Michel de l'Hospital (UPR 4232).

### **Qualités attendues du candidat :**

- Capacité à mener une recherche et excellentes qualités rédactionnelles
- Capacité à s'insérer dans un projet de recherche collective et à s'y investir
- Formation à titre principal en droit public interne, avec des connaissances en droit civil et sciences criminelles en raison de la dimension pluridisciplinaire du sujet
- Bonne maîtrise de l'anglais pour conduire des recherches de droit comparé
- Intérêt pour les questions de risques naturels et vulnérabilité socioéconomique

### **Dossier de candidature, calendrier et procédure :**

- Le candidat doit faire parvenir un CV, une lettre de motivation, ses relevés de notes de M1 et M2, **son mémoire de recherche** (non diffusé à des tiers), ainsi que deux pages de réflexions sur le sujet proposé.
- Le dossier doit être envoyé avant le **31 août 2022** à l'adresse mail suivante : [christophe.testard@uca.fr](mailto:christophe.testard@uca.fr)
- Les candidats présélectionnés seront ensuite auditionnés par un comité.
- Début du contrat doctoral prévu au 01/10/2022, pour une durée de 3 ans.